

Délibération n°24	Conseil Municipal du 15 juin 2016
Service événementiel	Domaine de compétence 7.10 Finances - divers
Objet : Tarifs des spectacles (petites manifestations culturelles et événementielles)	
Rapporteur : Monsieur Baillet Sébastien, adjoint à la culture.	

Considérant la nécessité de fixer un nouveau tarif pour les petites manifestations culturelles et événementielles à venir (diorama playmobil, cinéma en plein air ...) applicable sans distinction aux adultes et enfants,

Considérant que les recettes seront encaissées sur la régie des animations culturelles,

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture du 11 mai 2015 qui a approuvé le montant de 2 euros,

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le nouveau tarif unique pour les petites manifestations culturelles et événementielles à venir à 2 € (deux euros).

Délibération adoptée avec 33 voix pour.